



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LES DÉLIBÉRATIONS DU 3 AVRIL 2008, DU 30 MARS 2009 ET DU 25 JUIN 2009 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES.

3 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE - ANNÉE 2008

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Castelroussine pour l'année 2008.

4 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2010

Le Conseil Municipal arrête le produit fiscal à 24 518 664 euros, et par conséquent, pour 2010, décide de déterminer les taux suivants :

- taxe d'habitation	18,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	27,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,40 %

5 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LE VILLAGE PROVENÇAL" POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ PROVENÇAL

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association "Le Village Provençal" pour l'organisation d'un grand marché provençal, place Barrault/Renaud, du vendredi 7 au dimanche 9 mai 2010 avec une nocturne le samedi.

6 - ARCHIVES MUNICIPALES - CRÉATION DE TARIF

Le Conseil Municipal approuve le tarif de 17 euros pour le catalogue qui sera mis en vente à l'occasion de l'exposition "De la manufacture royale de drap à l'usine Balsan. Châteauroux et les cités lainières d'Europe. Découverte d'un patrimoine industriel" qui aura lieu du 3 mai au 19 septembre 2010, sur les lieux de l'exposition et à la Boutique des Musées de Châteauroux.

7 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2010

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2010 approuvé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2009.

8 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Castelroussine (C.A.C.) d'un ingénieur principal, à temps complet et autorise M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition de personnel de la Ville à la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

9 - RÉMUNÉRATION DES ÉLÈVES EN STAGE PROFESSIONNEL DE NIVEAU "BAC +2 À BAC +5"

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à défrayer les élèves de niveau "BAC +2 à BAC +5" pour la durée de leur stage professionnel, si celle-ci est supérieure à 2 mois, fixe une indemnité égale au maximum à 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires.

10 - PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Le Conseil Municipal institue la prime de service et de rendement conformément au décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009, à compter du 1er avril 2010.

11 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AUX SÉJOURS EN CLASSES TRANSPLANTÉES - CONVENTION AVEC L'A.D.P.E.P.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'A.D.P.E.P. pour la participation de la Ville de Châteauroux aux séjours en classes transplantées pour les élèves résidant à Châteauroux et pour les élèves dont la commune de résidence a signé avec la Ville une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.

La participation financière de la Ville est fixée à 50 % du coût des séjours, dans la limite d'une enveloppe financière maximale inscrite au budget par année civile.

12 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AUX SÉJOURS EN CLASSES TRANSPLANTÉES - CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS LAÏQUES DE L'INDRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention établie entre la Ville de Châteauroux, l'Inspection Académique et le Président de la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre pour la participation de la Ville de Châteauroux aux séjours en classes transplantées pour les élèves résidant à Châteauroux et pour les élèves dont la commune de résidence a signé avec la Ville une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques.

La participation financière de la Ville est fixée à 50 % du coût des séjours, dans la limite d'une enveloppe financière maximale inscrite au budget par année civile.

13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE AU CENTRE SOCIAL MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité", pour la période de septembre 2009 à juin 2010.

14 - DÉNOMINATION DU GYMNASSE BEAUMARCHEAIS - RECTIFICATIF

Une erreur dans l'orthographe exacte du nom de l'ancien Président du club de La Berrichonne Tennis de Table (Georges FAURE) s'étant produite dans la délibération du 16 novembre 2009, le Conseil Municipal rectifie la dénomination de cet équipement et le renomme comme il se doit, à savoir Georges FAURT.

15 - DIMINUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 - ORCS DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil Municipal réduit le montant de l'attribution de la subvention du club des ORCS de Châteauroux, la faisant passer de 10 000 à 6 000 euros pour l'année 2010 et demande au club le remboursement de 4 000 euros.

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser des subventions pour financer les projets du Contrat Jeunesse et Sports.

- BAZ'ARTS THEATRE	700,00€
- ASCAMI (association des ressortissants camerounais de l'Indre)	1 000,00 €

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CONTRAT EDUCATIF LOCAL (CEL) - 1ER SEMESTRE 2010 - VACANCES DE FÉVRIER

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser une subvention aux associations participant à l'organisation du programme d'activités du 1^{er} semestre 2010, durant le temps extra-scolaire :

Prévention Routière	300,00 €
IMAG'IN	350,00 €
Cercle de l'Épée	312,00 €
La Berrichonne Tennis de Table	150,00 €
Piranhas	150,00 €
YES WE CAN CAN (Radio Balistiq)	120,00 €
Castel Choralie's	450,00 €
Association Jouons à Châteauroux	160,00 €
	1 992,00 €

18 - MODIFICATION DU MODE DE GESTION DU CONSEIL DE GRAND QUARTIER "SAINT-JEAN/LE LAC"

Le Conseil Municipal valide la création d'un Conseil de Quartier avec les mêmes règles de fonctionnement que les 6 autres quartiers et procède à la nomination de Madame Imane JBARA-SOUNNI, en qualité de Co-Présidente élue municipale, de Madame Monique ROUGIREL et de Monsieur Anthony FELDER comme membres élus représentants de la Municipalité.

19 - CONSEILS DE GRAND QUARTIER "SAINT-DENIS/ LE FONTCHOIR/ BITRAY/ L'OMELON/ LES NATIONS/ LA BELLE ETOILE/ LES FADEAUX/ LE BUXERIOUX " ET 'CENTRE VILLE/LES MARINS'

Le Conseil Municipal valide la nouvelle organisation et procède à la nomination des Conseillers Municipaux :

- Madame Joëlle BOURIT, Conseillère Municipale, sur le Conseil de Grand Quartier "Centre-Ville – Les Marins",
- Monsieur Pascal BIGNET, Conseiller Municipal, sur le Conseil de Grand Quartier "Centre-Ville – Les Marins",
- Madame Magali GROSSET, Conseillère Municipale, sur le Conseil de Grand Quartier "Saint-Denis / Le Fontchoir / Bitray / L'Omélon / Les Nations / La Belle Etoile / Les Fadeaux / Le Buxerieux".

20 - MISE EN VENTE DU DOSSIER DE P.L.U. SUR SUPPORT CD-ROM - FIXATION DU TARIF

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente au public sous forme de CD ROM du dossier du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à 15 euros.

21 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNÉE 2009

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de l'action foncière de la Ville pour l'année 2009.

22 - COMMUNE DE DÉOLS - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF

Le Conseil Municipal autorise ERDF à procéder à la pose d'un câble Basse Tension souterrain sur la parcelle cadastrée section YA n° 51 et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

23 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX CASTELROUSSINS (AJFC)

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de 9 groupes de jardins familiaux répartis dans différents secteurs géographiques de la commune, totalisant 204 parcelles de jardins, sur une superficie totale de 69 561 m² au profit de l'Association des Jardins Familiaux Castelroussins et autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

24 - 18 AVENUE DE LA CHÂTRE - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle 18 avenue de la Châtre, cadastrée section BN n° 391 pour une contenance de 88 m², au prix de 98 000 euros, frais d'acte de 7 500 euros en sus et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

25 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE PIERRE ET MARIE CURIE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle BI n° 310, d'une superficie de 778 m² au prix de 12 € / m² et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

26 - LE PRÉ BRAUD - ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 24 au prix total de 1 902 euros, correspondant à 1 585 euros d'indemnité principale et 317 euros de remploi et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

27 - LE PRÉ BRAUD - ACQUISITION DE PARCELLES

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section AH n° 64, n° 65, n° 66, n° 67, n° 68, n° 69, n° 70 et n° 71 au prix total de 10 756 euros, correspondant à 9 136 euros d'indemnité principale et 1 620 euros de remploi et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

28 - 15 RUE DU CHÂTEAU RAOUL - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE PARCELLE EN VUE DE SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, de l'emprise de la parcelle AI n° 129 devenue à usage de trottoir, en vue de son incorporation dans le domaine public communal, les frais de division étant à la charge de la Ville et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

29 - PIÈCE DE NOTZ - ÉCHANGE DE PARCELLES

Le Conseil Municipal approuve l'échange de parcelles entre M. MEUNIER et la commune de Châteauroux, sans soulte de part et d'autre et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

30 - APPROBATION DU PLAN D'ACTION AGENDA 21

Le Conseil Municipal approuve le plan d'action de l'Agenda 21 de la Ville de Châteauroux et approuve la candidature à l'appel à reconnaissance du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer.

31 - FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR LES ANIMAUX ERRANTS - PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle participation de la Ville soit 0,42 euro par habitant et autorise M. le Maire à signer l'avenant à venir à la convention n° 92159 du 20 février 1985 relative à la Société Protectrice des Animaux.

32 - CRÉATION D'UN ESPACE CLUB AU BOULODROME - AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un espace club et autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

33 - RÉFECTION DES MENUISERIES DE L'ÉCOLE MATERNELLE LAMARTINE - AUTORISATION DE DÉPOSER LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le projet, autorise M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante, approuve le plan de financement ci-dessous, autorise M. le Maire à solliciter auprès du Département, une subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (F.D.A.U.), décide en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, pour cette opération, d'engager la commune à prendre en charge la différence et autorise M. le Maire à signer tout document à intervenir portant sur ce dossier.

Département (F.D.A.U.) :	40 000,00 euros	(40 %)
Ville :	60 000,00 euros	(60 %)
Total de l'opération :	100 000,00 euros H.T.	(100 %)

34 - OFFICE DE RESTAURATION DU CENTRE DE LOISIRS DU MOULIN DE LA VALLA - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre ayant fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter une contribution à cette construction, le plan de financement se décomposerait ainsi :

- Département	75 000,00 euros
- Caisse d'Allocations Familiales	
- subvention d'investissement	68 800,00 euros
- prêt sans intérêt remboursable en 5 ans	17 200,00 euros
- Ville	253 000,00 euros
TOTAL	414 000,00 euros

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et, en cas de variation de la base éligible ou des aides financières, engage la commune à prendre en charge la différence.

Le Maire,

Jean-François MAYET